



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°8/ 2018 - 2019

Réunion du mardi 9 avril 2019

Présidence de séance : M. Guy ANDRE

Membres : MM. Gérard BAUMANN ; Michel COPINNE ; Jean-Luc EVRARD ; Maurice GAY ; Michel GENDRON ; Michel GOTTE ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET ; André PETTE ; Pierre REY ; Dominique SCHOTT.

Prochaine réunion le jeudi 16 mai 2019

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le vendredi 10 mai 2019

Communiqué :

La Commission demande qu'à l'avenir les dossiers d'avis préalable ne soient pas transmis en vrac dans le dossier de la fiche projet FAFA.

Vous en remerciant par avance.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **VOUZIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 08 490 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 12/06/2018.

Pièces jointes :

✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **CORMONTREUIL – STADE SERGE LECRINIER – NNI 51 172 04 01**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 15/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour la mise en conformité de l'installation et la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique (105m x 68m) s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

La lecture du dossier permet de considérer que le classement pourrait permettre l'obtention du niveau 4SYE si comme rappelé ci-dessus la réalisation est conforme au respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

La CRTIS émet un avis préalable favorable à la réalisation de ce projet.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

• CORMONTREUIL – STADE SERGE LECRINIER – NNI 51 172 04 01

S'agissant d'une création, cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur sous feu à 18 m / 16 projecteurs LED (4 par mât), l'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 209 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ GR à 46
- ✓ Axe optique, inclinaison maximale à 70°
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

- **VELAINE-EN-HAYE - STADE ALDO PLATINI - NNI 54 557 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 12/06/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 24 arroseurs de type RAINBIRD 8005 répartis en 6 lignes de 4.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan du terrain mis à jour du 02/04/2019 (100 x 60 m)
- ✓ Descriptif des arroseurs

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **JOEUF – Salle Jean WURTZ - NNI 54 280 99 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 1 en date du 16/01/2018.

Pièces jointes au dossier :

- ✓ L'imprimé de demande de classement du 16/01/2018 (sur Foot 2000)
- ✓ Le rapport de la visite de Monsieur André PETTE, membre de la CRTIS en date du 16/01/2018

- ✓ Du Procès-verbal de la Commission de sécurité du 27/04/2017
- ✓ Arrêté Préfectoral d'homologation en date du 02/10/2001.

La Commission est en attente de la fourniture de :

- ✓ L'Arrêté d'ouverture au public délivré par le Maire
- ✓ Plan coté (vestiaires et aire de jeu)

Elle propose de mettre en attente le dossier, celui-ci sera transmis à la CFTIS lorsque l'ensemble des pièces seront fournies.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

- **JOEUF – Salle Jean WURTZ - NNI 54 280 99 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau EFutsal 2 en date du 12/02/2018.

Documents reçus :

- ✓ L'imprimé de demande de classement du 12/02/2018 (sur Foot 2000)
- ✓ Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé en date du 24/10/2017 par BUREAU VERITAS.

Les valeurs relevées sont les suivantes :

Eclairage Moyen = 506 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini / Maxi = 0.58.

Elle propose le classement en EFUTSAL 2, le dossier sera transmis à la CFTIS lorsque le dossier Installations sera conforme.

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **VERDUN – GYMNASSE LES PLANCHETTES - NNI 55 545 99 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 18/03/2019.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite en date du 18/03/2019
- ✓ AOP en date du 28/03/2019
- ✓ PV de la visite de la CDS en date du 01/06/2017
- ✓ Plan de l'ensemble sportif

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/04/2029 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **ELZANGE - STADE GILBERT JUNGER - NNI 57 191 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 14/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HOLVING - STADE MUNICIPAL - NNI 57 330 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 28/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Michel GOTTE, Membre CRTIS en date du 27/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/11/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS

- **METZERVISSE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 465 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 14/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **METZERVISSE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 465 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 14/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **WALSWEISTROFF - STADE SAINT HUBERT - NNI 57 739 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 20/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/03/2019 à la suite de la construction de nouveaux vestiaires.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 14/03/2019

Compte tenu des travaux réalisés et afin de souligner l'effort de la Collectivité, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 à compter du 09/04/2019 jusqu'au 09/04/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3 Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

- **REMELING - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 57 569 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 4SYE jusqu'au 13/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4SYE en date du 20/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite en date du 14/03/2019
- ✓ AOP en date du 18/05/2009 autorisant 3000 personnes.

Elle constate l'absence des tests in situ, le dernier contrôle ayant la date du 02/10/2014. La non-conformité des bancs de touche, il faut 2 bancs joueurs de 5,00m.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4SYE jusqu'au 13/06/2029 sous réserve de la fourniture des tests in situ de contrôle de la qualité sportives et de sécurité, un délai sera accordé pour le remplacement des bancs de touche et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **GROS REDERCHING – STADE MUNICIPAL - NNI 57 261 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 17/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un renforcement/amélioration d'un terrain en pelouse naturelle et de l'installation d'un arrosage automatique.

Documents fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Fiche technique de RENOVA sols sportifs
- ✓ Plan d'implantation de RENOVA sols sportifs
- ✓ Descriptif des arroseurs

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de drainage de surface et de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **CLOUANGE – STADE MARCEL BELLINGER – NNI 57 143 01 01**

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 04/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé.

Pièces fournies :

- ✓ Courrier de la Mairie en date du 9/12/2018
- ✓ Devis des travaux en date du 05/07/2018

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de changement de revêtement du gazon synthétique sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 03.04.2019

8. AFFAIRES DIVERSES

- **THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 1 - NNI 57 672 01 01**
Courriel de la mairie de THIONVILLE concernant des travaux de réfection qui débuteront du 1^{er} avril 2019 au 18 août 2019.

9 . FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

- **THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 1 – NNI 57 672 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 12/04/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 27/03/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 12/04/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 398 lux, Uniformité = 0,83, Rapport Emini / Maxi = 0,68.

- **THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 2 – NNI 57 672 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 27/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 27/03/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 27/03/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 295 lux, Uniformité = 0,80, Rapport Emini / Maxi = 0,58.

10.3 Divers

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **FAREBERSVILLER – STADE DU CHATEAU D'EAU – NNI 57 207 55 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour une installation Futsal.

Documents fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable pour l'éclairage en date du 05/09/2018
- ✓ Fiches techniques d'ECLATEC en date du 25/07/2018 et du 04/09/2018
- ✓ Cahier des charges technique de la F.F.F. signé le 21/03/2019

Elle constate que le niveau de classement recherché n'est pas mentionné, que le rapport Mini / Maxi est inférieur à 0,7 puisque la valeur qui apparaît dans le dossier technique est de 0,29.

Elle constate que la hauteur moyenne des feux est à 6,00 m, cette hauteur est conforme pour l'ensemble des 4 niveaux de classement.

La Commission demande que l'étude technique de cette installation soit corrigée concernant le rapport Eh mini / Eh maxi afin d'obtenir la valeur réglementaire.

- **HILBESHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 57 324 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage et des documents fournis.

Le niveau demandé correspond à un Niveau E5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur sous feu à 18 m / 12 projecteurs à iodure métallique (3 par mât), l'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 175 Lux
- ✓ Fu à 0.86
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,66
- ✓ GR à 47,4
- ✓ Axe optique, inclinaison maximale à 65°
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 m

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **SIERENTZ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 309 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 08/03/2019.

Pièces jointes :

✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08/07/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **SOULTZMATT - STADE BLUMENSTEIN - NNI 68 318 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 12/03/2019.

Pièces jointes :

✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/11/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

- **DUTTLENHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 112 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 24/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 14/11/2018.

Pièces jointes :

✓ Demande de classement signée

✓ Test in situ en date du 07/03/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE jusqu'au 24/08/2028 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.4. Changement de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

- **WESTHALTEN - STADE MUNICIPAL - NNI 68 364 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs (type FALCON 6504)

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan et descriptif des arroseurs

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 28/03/2019

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

- **ERSTEIN - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 130 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 19/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 14/03/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 19/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 279 lux, Uniformité = 0,79, Rapport Emini / Maxi = 0,69.

- **ERSTEIN - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 130 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 20/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 14/03/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 20/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairement Moyen = 266 lux, Uniformité = 0,77, Rapport Emini / Maxi = 0,64.

- **SIERENTZ - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 309 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 234 lux ; Uniformité = 0,74 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,64

- **WITTELSHEIM - STADE HYPPOLYTE HARDY 1 – NNI 68 375 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 190 lux ; Uniformité = 0,70 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,50

- **HESINGUE - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 135 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 182 lux ; Uniformité = 0,76 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,65

- **HESINGUE - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 135 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/07/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/07/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 159 lux ; Uniformité = 0,75 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,57

- **WISCHES - STADE ANDRÉ RODEGHIERO – NNI 67 543 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 05/03/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 05/03/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 139 lux ; Uniformité = 0,79 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,61

- **BARTENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 021 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 12/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 12/02/2021 (date du contrôle + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 100 lux ; Uniformité = 0,78 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,42

- **BAREMBACH - STADE DES GRIVES – NNI 67 020 02 01**

Cette installation est classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 03/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 03/05/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 207 lux ; Uniformité = 0,44 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,27

- **RAEDERSDORF - STADE DES CIGOGNES 1 – NNI 68 259 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 12/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 21/02/2021 (date du contrôle + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 152 lux ; Uniformité = 0,62 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,50

- **WITTERSDORF - STADE MUNICIPAL – NNI 68 377 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 30/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 06/03/2021 (date du contrôle + 24 mois) avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 152 lux ; Uniformité = 0,64 ; Rapport EMini / E Maxi = 0,45

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 1 – NNI 67 180 01 01**

Cette installation est classée en niveau E4 jusqu'au 10/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 20/03/2019 pour un projet de classement en niveau E3.

Documents fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Dossier technique
- ✓ Plan de l'aire de jeu
- ✓ Plan masse de l'état existant

Le niveau de classement du projet étant de la compétence de la CFTIS, la Commission transmet le dossier au GT Classement de la CFTIS pour la suite utile à donner.

- **WASSELONE – STADE MUNICIPAL FOOT 5 PALISSADES – NNI 67 520 55 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage pour un FOOT5 avec palissades en date du 18/03/2019.

Documents fournis :

- ✓ Dossier technique de CAMMA SPORT en date du 29/11/2017

A la lecture de l'étude technique il est constaté un coefficient d'uniformité (Emh / Mini) de 0,074 alors que le cahier des charges de la FFF demande un éclairage moyen de 160 lux et une uniformité minimum à 0,50.

Extrait du cahier des charges :

ÉCLAIRAGE

Pour permettre une utilisation maximale de l'équipement en soirée ou en période hivernale, il doit être équipé d'une installation d'éclairage de l'aire de jeu. Cet éclairage est connecté ou indépendant de l'éclairage public (éclairage moyen minimum de 160 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,50).

La partie éclairage du cahier des charges ne précisant pas le maillage à mettre en place pour le niveau d'éclairage, l'étude est faite avec une trame de 128X128, ce qui a pour conséquence d'avoir des points d'éclairages extrêmement bas proche des palissades.

Est-ce la dernière étude en date (29/11/2017) ?

La représentation graphique de la trame en page 13 de l'étude est de 15 X 21 et les points maxi de 676 lux et mini de 25 Lux n'apparaissent pas.

En l'état, le projet est donc non conforme au cahier des charges de ce type d'installation.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Le Président de la CRTIS de la LGEF

Guy ANDRE